

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2018, disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires: sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2018 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en réunion des finances le 19 mars 2018 et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre un maintien du taux des taxes locales.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

Budget Principal

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 3.359.675€

- Les dépenses de fonctionnement:

Les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif 2018 s'élèvent à 3,27 M€.

Chapitre 011 : Les dépenses relatives au fonctionnement des services (charges à caractère général du chapitre 011) proposées s'élèvent à 642.500€.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel proposées s'élèvent à 910.000€.

Chapitre 014 : Les atténuations de produits proposées concernent le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de ressources : prélevé sur les ressources fiscales) et le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) : 388.000€.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante proposées s'élèvent à 133.700€ et sont principalement composées :

- *Des indemnités et frais des élus.
- *Des subventions de fonctionnement versées.

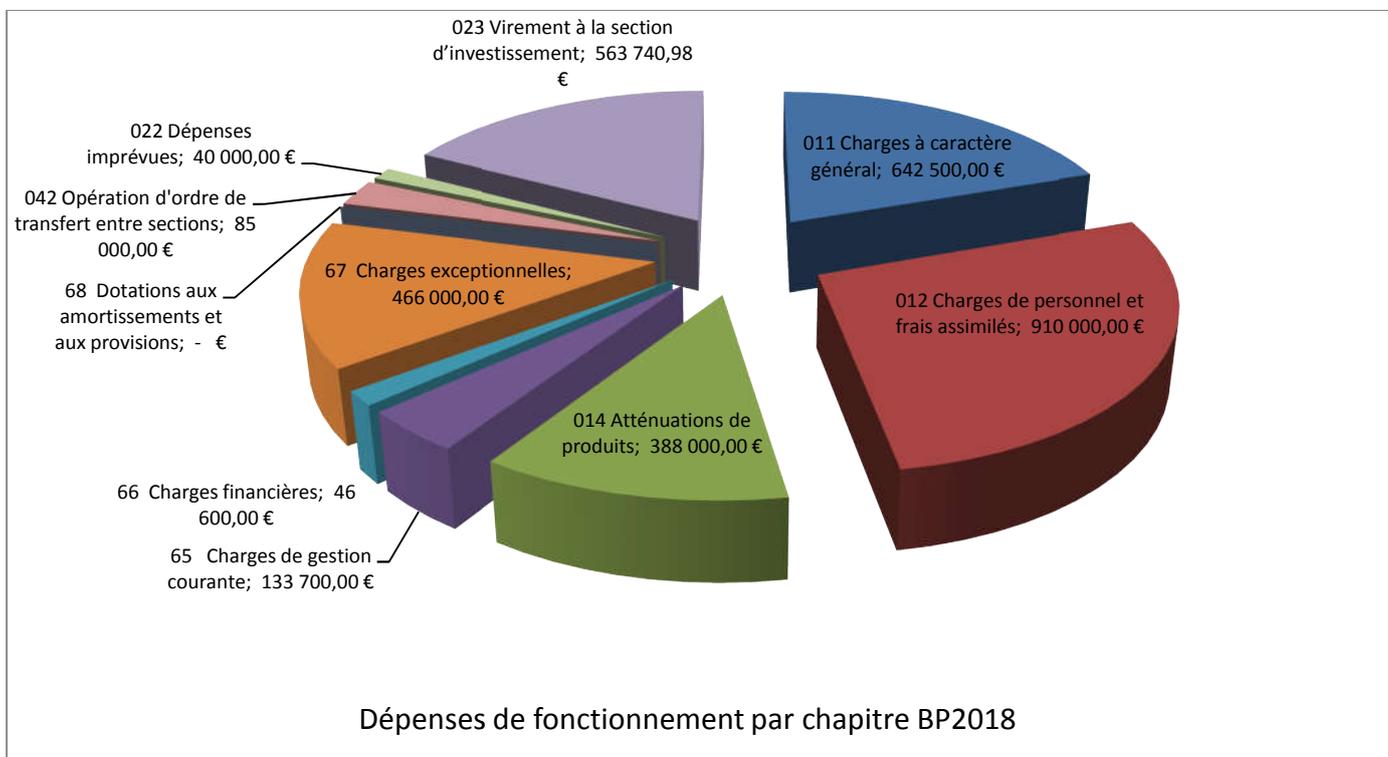
Chapitre 66 : Les intérêts de la dette proposés s'élèvent 46.600 €

Chapitre 67 : Il concerne les charges exceptionnelles : versement en 2018 d'une indemnité avec intérêt à la SAS les Moulins pour faire suite au jugement du 14/03/2018 rendu par le Tribunal Administratif de Nantes (contentieux camping) : 496.000€.

Chapitre 042 : Constitué des dotations aux amortissements (Subventions d'équipement du Sydev + Etudes), on retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 040), c'est une opération « d'ordre » :85.000€.

Chapitre 022 : Il concerne les dépenses imprévues de fonctionnement. C'est une sécurité budgétaire : 40.000€

Chapitre 023 : Il s'agit du virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement : 617.875,98€
On retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 021).



- Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 : Les recettes relatives au fonctionnement des services sont budgétées à hauteur de 77.650 €

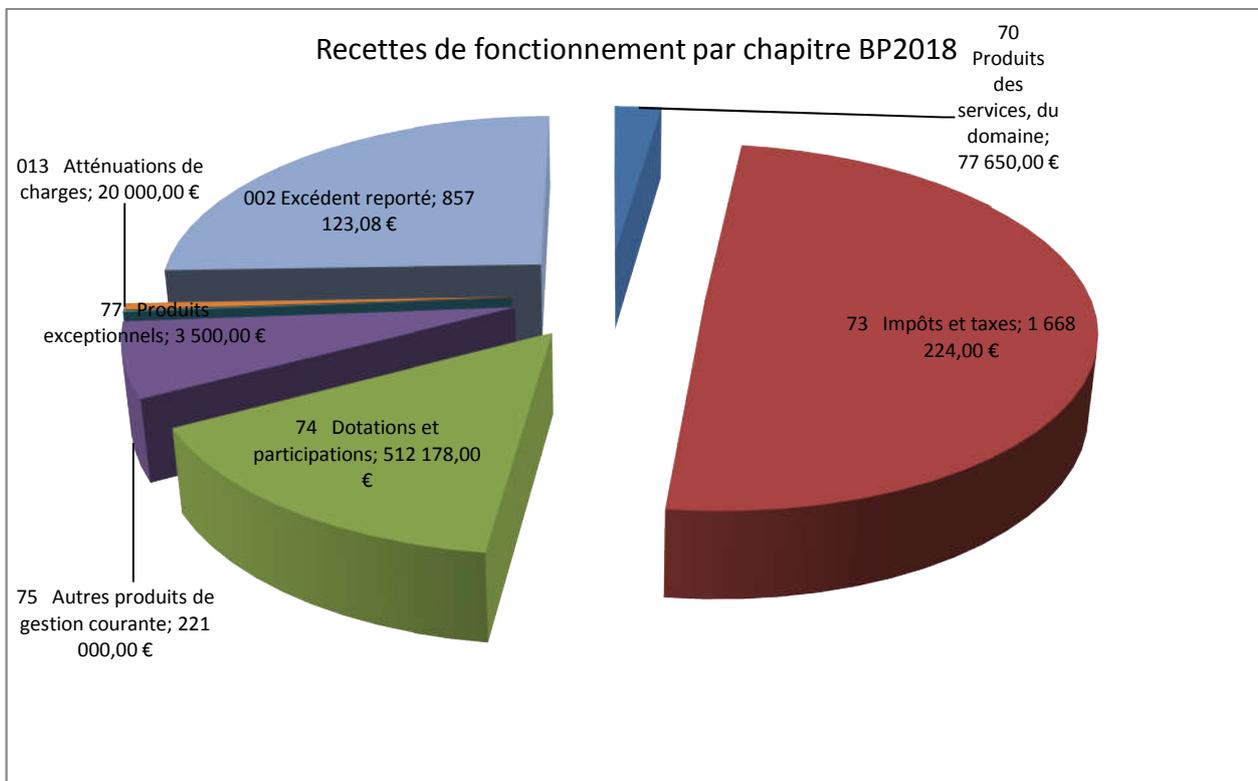
Chapitre 73 : Il s'agit des recettes correspondant aux contributions directes représentant la part la plus importante du total des recettes de fonctionnement (compensations de l'Etat comprises) :1.668.224 €.

Chapitre 74 : Le montant s'élève à 512.178,00€.
Il s'agit des diverses dotations de l'Etat

Chapitre 75 : Constitué des revenus des immeubles (Loyers), de divers produits de gestion courante (Remboursement assurances ; aide emploi handicapé...), ainsi que du reversement prévisionnel de l'excédent du budget lotissement (170.000€): 221.000€

Chapitre 77: Il comprend les remboursements des sinistres par les assurances et autres recettes exceptionnelles : 3.500€.

Chapitre 013: Il comprend les atténuations de charges, principalement les remboursements des indemnités journalières de maladie du personnel: 20.000€.



➤ Section d'investissement :

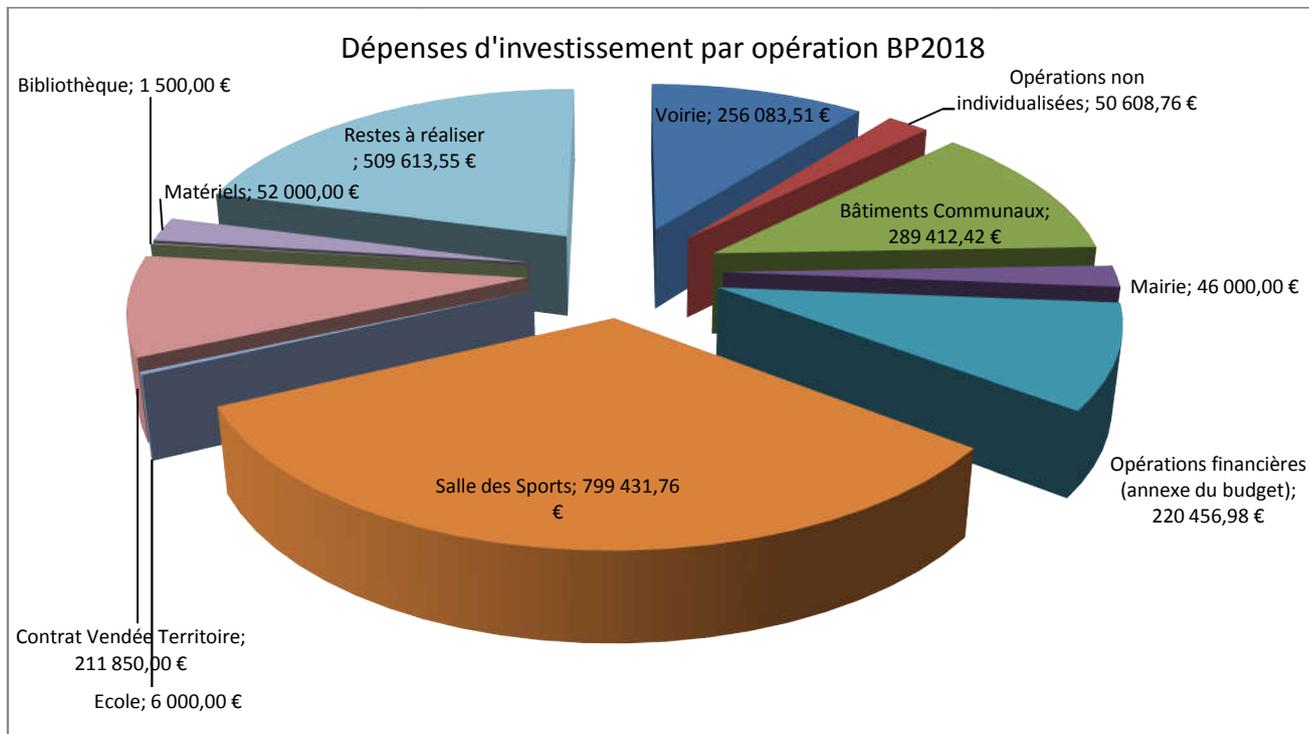
La section d'investissement s'équilibre à 2.442.956,98€

A- Les dépenses d'investissement:

- ✓ **Opérations financières :** Constituées principalement du remboursement en capital de la dette, le montant voté est de 220.456,98€.
- ✓ **Les dépenses d'équipement :** votées par opération, elles concernent les projets et restes à réaliser présentés en réunion des finances.
- ✓ **Les restes à réaliser 2017 :** Correspondant aux crédits d'investissement reportés sur 2018 et utilisés pour poursuivre les travaux et actions entrepris en 2017, leurs montants s'élèvent à : **509.613.55€**

Opération	BP 2018
Voirie	256 083,51 €
Opérations non individualisées	50 608,76 €
Bâtiments Communaux	289 412,42 €
Mairie	46 000,00 €
Opérations financières (annexe du budget)	220 456,98 €
Salle des Sports	799 431,76 €
Ecole	6 000,00 €

Contrat Vendée Territoire	211 850,00 €
Bibliothèque	1 500,00 €
Matériels	52 000,00 €
Restes à réaliser	509 613,55 €
Total Dépenses Investissement	2 442 956,98 €



Les principales dépenses d'équipement de l'année 2018 (dépenses >10.000€, restes à réaliser 2017 inclus) sont les suivantes :

SALLE DE SPORTS / ACCUEIL PERISCOLAIRE : 850K TTC (799K Hors RAR)	
✓ MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION SALLE SPORTS	780 000 €
✓ Reste à réaliser : BDC608 MAITRISE D'OEUVRE SALLE SPORTS	16 765 €
✓ PORTE COULISSANTE SALLE SPORTS	15 000 €
VOIRIE : 415K (256K Hors RAR)	
✓ Reste à réaliser : EFFACEMENT RESEAU RUE DES CAP HORNIERS ELEC+TEL (réalisé)	110 420 €
✓ PLUVIAL RUE DES CAPS HORNIERS	87 000 €
✓ Aménagements rue du Both et rue du Fier (215 556 euros en 3 tranches)-Création trottoirs	72 000 €
✓ 2 dos d'ânes en enrobé rue du Both (MBC Bodin)	11 000 €
✓ Eclairage public place des Lauriers et place de l'Eglise	10 000 €
✓ Plantations arbres-arbustes-vivaces-annuelles	10 000 €
BATIMENTS : 370K TTC (289K Hors RAR)	
✓ ACOMPTE ACQUISITION BON SECOURS PHASES 6-7 /9	87 000 €
✓ TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS RUE DES PINSONNIERES ET ETAGE SALICORNE LOTS DEMOLITION +ELECTRICITE	60 000 €
✓ Reste à réaliser : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS RUE DES PINSONNIERES LOT MENUISERIE	60 784 €
✓ TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS RUE DES PINSONNIERES LOTS CARRELAGE-	66 000 €

PLOMBERIE-AUTRES ACOMPTE		
✓ TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS RUE DES PINSONNIERES : MAITRISE D'OEUVRE		18 000 €
✓ Destruction et désamiantage maison Péault place des Lauriers		16 300 €
✓ Reste à réaliser : SUBVENTION BON SECOURS VERSEE A VENDEE LOGEMENT		11 500 €
CONTRAT VENDEE TERRITOIRE : 350K TTC (212K Hors RAR)		
✓ AMENAGEMENT PL EGLISE ET LAURIERS (350 000 euros en 2 tranches)		175 000 €
✓ ACQUISITION MAISON PEALT AI394 3 RUE CENTRALE (réalisé)		128 050 €
✓ Aménagement de l'espace des pins : maitrise d'œuvre		30 000 €
MATERIELS : 72K (52K Hors RAR)		
✓ Reste à réaliser : Utilitaire électrique (remplacement kangoo)		20 000 €
✓ Débroussailleuse hydraulique (remplacement Bomford GT4700)		13 000 €
✓ Panneau d'information lumineux + logiciel de communication		12 000 €
NON INDIVIDUALISE : 112K (50K€ Hors RAR)		
✓ Réserve foncière : Acquisition de terrains		50 000 €
✓ Reste à réaliser : ACQUISITION L394-795 LD GRAPPE CSORT MERAND TONNERE + FRAIS		42 000 €
✓ Reste à réaliser : PLU SOLDE (réalisé)		10 391 €
MAIRIE : 46K		
✓ Aménagement de l'accueil de la Mairie (Mobilier – Electricité)		40 000 €
ECOLE : 6K		
✓ Verrière et poutre du préau de l'école		6 000 €
BIBLIOTHEQUE: 1.5K		
✓ BOITE RETOUR LIVRES POUR EXTERIEUR		1 500 €

B Les recettes d'investissement:

Chapitre 021 : Il s'agit du virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement : 617.875,08€
On retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 023).

Chapitre 040 : Constitué des amortissements (Subventions d'équipement du Sydev + Etudes), on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 042), c'est une opération « d'ordre » : 85.000€

Chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves proposées s'élèvent à 216.292€ et sont composés :

* du fonds de compensation de la TVA: cette part qui est liée aux investissements réalisés en 2017.

* de la taxe d'aménagement (ex TLE).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières. Constitué du remboursement échelonné sur 4 ans de la dotation initiale versée par la Commune en 2015 (300.000€).Ce remboursement a débuté en 2017, avec le versement de 50.000€ par le budget du Spic Camping Municipal de la Court.

Chapitre 024 : Les produits des cessions s'élèvent à 270.000€ et correspondent à la cession de l'actif (terrains) au budget annexe lotissement.

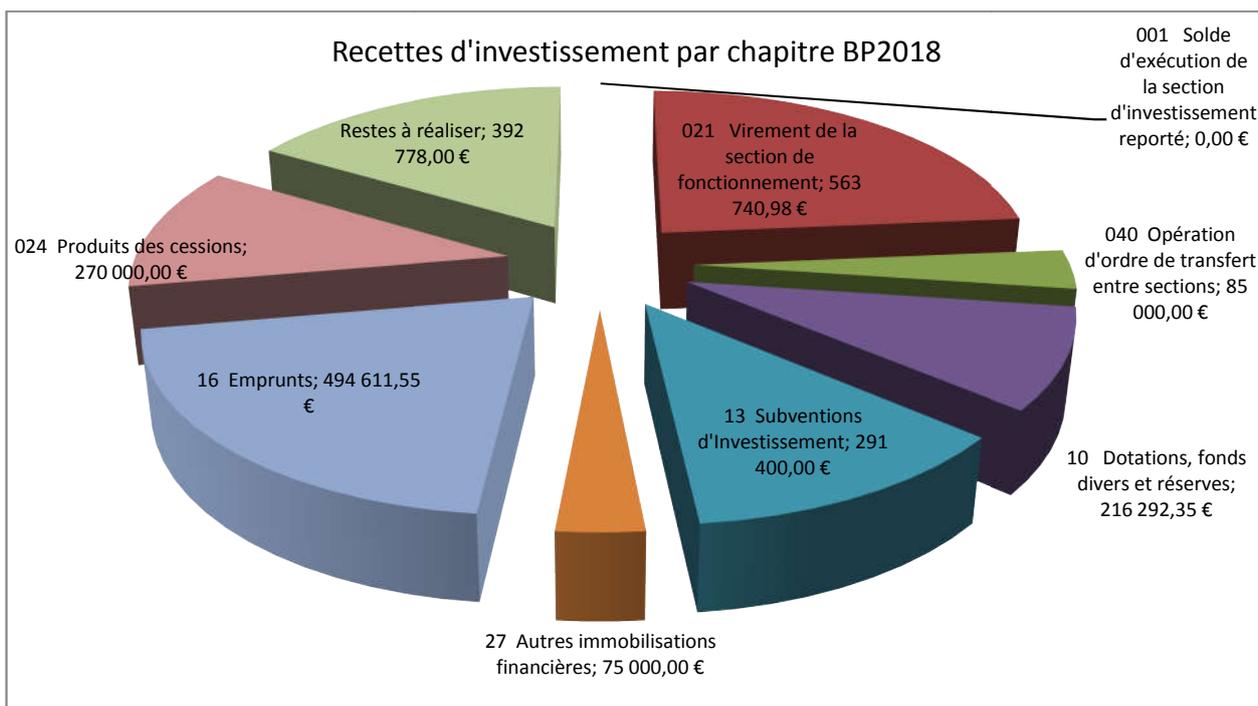
Chapitre 13 : Les subventions d'Investissement 2018 (hors restes à réaliser) s'élèvent à 291.400€.

Les restes à réaliser 2017 : Correspondant aux subventions d’investissement reportés sur 2018, leurs montants s’élèvent à : 392.778€

Les principales subventions d’équipement de l’année 2018 (dépenses >10.000€, restes à réaliser 2017 inclus) sont les suivantes :

ETAT : 361K	
✓ Aménagement Pl Eglise /Lauriers Etat Ruralité (75K ddé)	75 000 €
✓ SOLDE DETR SALLE SPORTS 55765€	55 765 €
✓ ACOMPTE 30% DETR SALLE SPORTS	23 898 €
✓ SUBVENTION AMENDES POLICE 10K	10 000 €
✓ DSIL TRAVAUX LOGEMENTS	147 800 €
✓ DETR 2017 ACQUISITION MAISON PEULT 38415€	38 415 €
✓ DOTATION PARLEMENTAIRE SD SPORTS	10 000 €
REGION: 95K	
✓ ARR SUBVENTION REGION FONDS RURALITE SD SPORTS	52 500 €
✓ PARTICIPATION BON SECOURS CONSTRUCTION POLE PARAMEDICAL	43 000 €
COMMUNAUTE COMMUNES NOIRMOUTIER : 146K	
✓ FONDS DE CONCOURS 25K MISE AUX NORMES SDSPORTS	25 000 €
✓ FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2017	60 400 €
✓ FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2018	60 400 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL : 82K	
✓ Aménagement Pl Eglise /Lauriers Département Contrat Vendée Territoire	68 500 €
✓ SUBVENTION RENOVATION VESTIAIRES SD SPORTS	13 500 €

Chapitre 16 : L’emprunt d’équilibre s’élève à 494.611,55€.



Budget annexe SPIC Camping Municipal de la Court

Ce budget s'équilibre à la somme de 360.000€ en section de fonctionnement, et de 241.145,53€ en section d'investissement.

➤ Section de fonctionnement :

• Les dépenses de fonctionnement:

Chapitre 011 : Les dépenses relatives au fonctionnement des services (charges à caractère général du chapitre 011) s'élèvent à 172.333,24€.

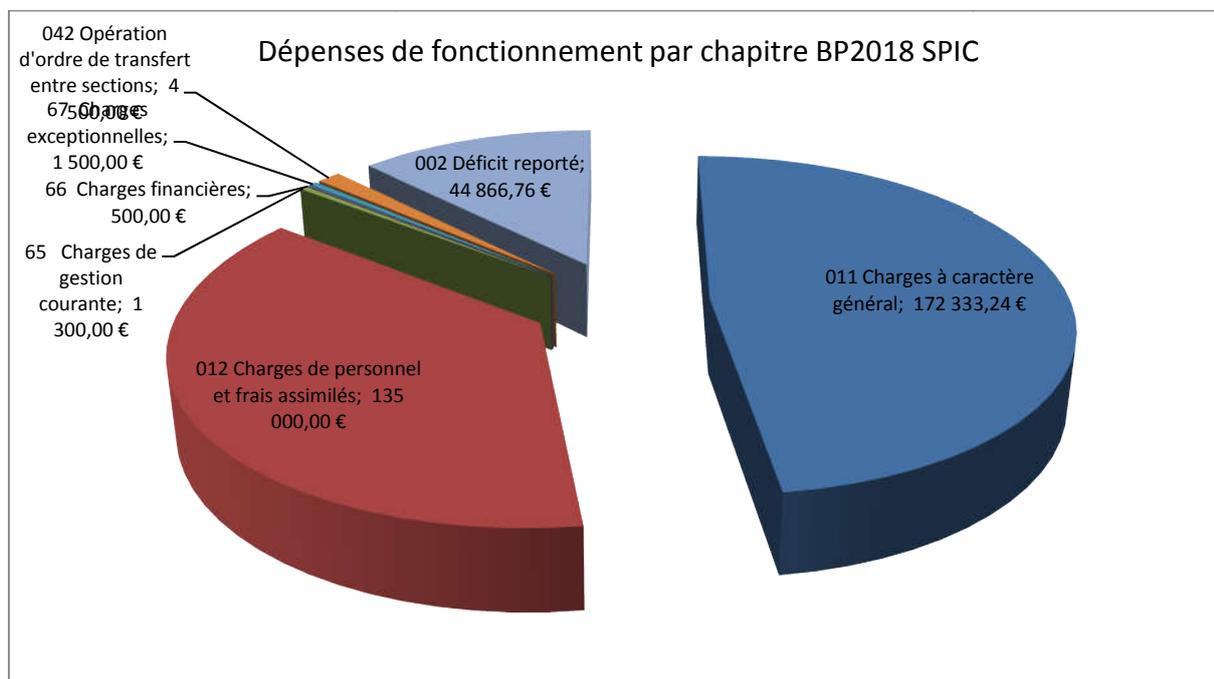
Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'élèvent à 135.000 €.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1.300€ et concernent les droits d'auteur et les remboursements clients.

Chapitre 66 : Il n'y a pas d'intérêts de la dette car pas d'emprunt souscrit. Le montant de 500€ est une sécurité sur le chapitre.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles concernent d'éventuelles pénalités et amendes. C'est une sécurité budgétaire : 1.500€.

Chapitre 042 : Constitué des dotations aux amortissements (Obligatoire en M4, et concernant les immobilisations 2016), on retrouve le montant équivalent en recette d'investissement (Chap. 040), c'est une opération « d'ordre » : 4.500€.



• Les recettes de fonctionnement:

Chapitre 70 : Les recettes relatives au fonctionnement des services sont estimées à 360.000 € (forfaits journaliers, aire de camping-cars, jetons...). Pour rappel le réalisé 2017 s'élève à 361.083,69€.

➤ Section d'investissement:

- Les dépenses d'investissement:

Chapitre 16 : Les emprunts et dettes assimilées incorporelles s'élèvent à 212.145,53 € et concernent le remboursement de la dotation initiale versée par le budget principal de la Commune en 2015.

Chapitre 20 : Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 2.500 € et concernent :
* la licence informatique (eseason).

Chapitre 23 : Les immobilisations en cours sont estimées à 26.500€ et sont liées aux travaux prévus en 2018 (enseigne, barnum, éventuels travaux d'assainissement).

- Les recettes d'investissement:

Chapitre 040 : Constitué des amortissements (Obligatoire en M4), on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (Chap. 042), c'est une opération « d'ordre » :4.500€.

Budget annexe Lotissements

Ce budget s'équilibre à la somme de 587.339,63€ en section de fonctionnement, et de 124.000€ en section d'investissement.

➤ Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement:

Chapitre 011 : Les dépenses relatives aux charges à caractère général s'élèvent à 300.000€ HT et concernent :

Des acquisitions de terrains pour 275.000€.

Des travaux restant à réaliser (csps, viabilisation, maîtrise d'œuvre, raccordements électriques...) pour 25.000€.

Chapitre 065 : Les dépenses relatives aux autres charges de gestion courante s'élèvent à 163.339,63€ HT et concernent le reversement de l'excédent au budget principal.

Chapitre 042 : Constitué des variations des stocks de terrains aménagés, il s'agit de la sortie des lots vendus (Montant=Ventes) on retrouve le montant équivalent en recettes d'investissement (124.000 € au Chap. 040), c'est une opération « d'ordre ».

- Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 : Les recettes relatives aux ventes de terrains sont estimées à 124.000 € (TVA sur marge non incluse) et sont composées :

- ✓ DE LA VENTE DU LOT1 LA CANTINE 545M2: 123.551€ HT

Chapitre 042 : Constat de la valeur des stocks (Montant=Travaux+Terrains) on retrouve le montant équivalent en dépense d'investissement (66.872,94€ au Chap. 040), c'est une opération « d'ordre ».

➤ Section d'investissement :

- Les dépenses d'investissement:

Chapitre 040 : Constat de la valeur des stocks, on retrouve le montant équivalent en recette de fonctionnement (66.872,94€ au Chap au 042), c'est une opération « d'ordre ».

- Les recettes d'investissement:

Chapitre 040 : Déstockage suite à la vente, on retrouve le montant équivalent en dépense de fonctionnement (124.000€ au Chap. 042), c'est une opération « d'ordre ».